



**HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL  
ET DE LA COMMUNICATION**

République Togolaise  
Travail-Liberté-Patrie

**HAAC**

N° 19 | HAAC | 17 | VP

**Communiqué de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la  
Communication (HAAC)**

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a tenu ce jeudi, 14 décembre 2017 à son siège à Agbalépédogan, une séance plénière extraordinaire consacrée à l'audition du Directeur de Publication de l'hebdomadaire « LE PERROQUET ».

Cette audition fait suite à une autosaisine et à une plainte de Monsieur Guy Madjé LORENZO, Ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique, suite à un article le mettant en cause dans l'édition N° 377 du 08 décembre 2017.

Au cours des échanges, il a été relevé le caractère diffamatoire et injurieux de certaines parties de l'article, ainsi que la publication d'informations sans fondements et sans preuves, M. Germain Ayivi FIOKLOU-TOULAN, Directeur de Publication de l'hebdomadaire « LE PERROQUET », a indiqué avoir effectué, sans succès, de nombreuses démarches en vue de vérifier les informations en sa possession avant leur publication. Ces déclarations ne constituent nullement, au regard du Code de la Presse et de la Communication et du Code de Déontologie et d'Ethique du journaliste, une excuse pour la publication d'informations fausses et non vérifiées.

Ce faisant, l'hebdomadaire « Le Perroquet » viole les dispositions de l'article Premier du Code de Déontologie et d'Ethique des journalistes qui dispose, entre autres : « *Le journaliste assume la responsabilité de ses écrits. Il publie uniquement les informations dont la source, la véracité et l'exactitude, sont établis. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre des réserves selon les formes professionnelles requises* ».

A cet effet, et suivant les conseils et recommandations de la Haute Autorité, M. Germain Ayivi FIOKLOU-TOULAN a présenté ses excuses et s'est

engagé à publier dans le prochain numéro de son journal, les rectificatifs et démentis nécessaires.

La Haute Autorité saisit, une fois encore, l'occasion pour rappeler aux professionnels des médias le respect des règles qui régissent leur métier et les invite à s'abstenir de publier des informations non vérifiées.

Fait à Lomé, le 14 décembre 2017

Le Vice-Président

